



**FÉDÉRATION
DES FINANCES**
Section du Morbihan

Compte rendu du CDAS du 29 juin 2017

Ordre du jour :

- 1) *Approbation du PV du CDAS du 23 mars 2017*
- 2) *Rapport d'activité de la délégation d'action sociale pour 2016*
- 3) *Présentation de la circulaire relative « aux missions et au cadre d'intervention du service social du 9 nov 2016 »*
- 4) *Point sur les crédits d'actions Locales*
- 5) *Point sur la restauration*
- 6) *Point sur les séjours été 2017*

Rapport d'activité de la Délégation d'action sociale 2016

La Déléguée à l'action sociale a présenté au CDAS son rapport d'activité concernant l'année 2016.

3756 actifs, enfants et retraités ont vocation à bénéficier des prestations de l'action sociale dans le Morbihan. On peut noter **une baisse de 112 actifs et 142 enfants** entre 2013 et 2016, et une augmentation de 154 retraités.

Le budget se décline en trois groupes :

- le budget subvention séjours enfants pour **1296 €** (2.136 € en 2015)
- la prévention médicale pour **188 €** (700 € en 2015)
- le budget restauration, CAL et frais de fonctionnement pour **119 304 €** (109.456 € en 2015).



Détails du troisième groupe :

- Restauration : **74 416 €**
- Frais de fonctionnement : **1.186 €**
- CAL (Crédits d'actions locales 2016) : **43 700 €**

Le CDAS du Morbihan subventionne 5 restaurants conventionnés et 4 restaurants financiers pour un total de 37.433 repas en 2016. On constate que le nombre de repas diminue au fil des ans, aussi bien au niveau national que local.

Les crédits d'actions locales 2016 ont été utilisés comme suit : **43 700 €**

- sorties retraités : 4 008 €
- sorties actifs : 9 006 €
- arbre de Noël : 21.669 €
- autres : 8 660 € dont 6 358 € pour les chèques Lire



Par ailleurs, **32 prêts**, liés à l'habitat, ont été accordés pour un total de **98 590 €**.

Vacances familles Morbihan : 350 participants, 88 % des demandes ont été satisfaites.

Vacances enfants : 149 colons morbihannais en ont bénéficié en 2016.

Présentation de la Circulaire de Novembre 2016 relative aux missions du service social

Une présentation du nouveau champ d'intervention des assistantes sociales défini par la **circulaire du 9 nov 2016** a été faite en séance par Mme Le Torrec.

On découvre à travers cette note de nouvelles compétences et prérogatives pour les assistantes sociales au MINEFI.

Ainsi :

- elles seront intégrées au dispositif de « retour à l'emploi » des personnels après une longue absence
- elles peuvent être sollicitées pour intervenir : « dans un service au sein duquel un événement grave est survenu (attentat, agression, suicide ou tentative de suicide), dans un service qui connaît des difficultés ou pour accompagner une restructuration ou une réorganisation ».



Tout cela en partenariat avec la médecine de prévention (quand elle existe dans le département!), le CHS-CT ; le CTL où les assistantes sociales pourront siéger en tant qu'expert.

Il est à noter un passage intéressant dans cette note de 2016, ainsi on relèvera que **«les assistants de services social disposent de toutes les informations nécessaires, le plus en amont possible pour garantir l'efficacité de leur action, notamment par le biais des contacts entretenus avec les services en charges des ressources humains et les chefs de service ».**

Pour FO FINANCES 56, on ne peut que s'interroger devant de tels propos ironiques tant cela paraît bien loin de la réalité !

On aimerait qu'avec autant d'insistance tous ces bons principes s'appliquent d'ors et déjà au CHS-CT (déjà acteur dans ce domaine), aux alertes effectuées par les représentants du personnel, aux conclusions du DUERP et du baromètre social ; **autant de dispositifs déjà en place, que les directions s'évertuent à contourner ou mépriser depuis des années.**

Nous sommes également **très étonnés à FO FINANCES de découvrir cette note 6 mois après sa parution !** Force est de constater que la Direction Générale a été plus rapide dans la révision des droits des élus du personnel que dans la promotion d'une note améliorant le dispositif social à la DGFIP.

Nous sommes convaincus que les assistantes sociales ont toute leur place dans le collectif de travail, où elles pourront apporter un éclairage intéressant et viendront ainsi en complément de la médecine de prévention. FO FINANCES 56 demande à ce que l'assistante sociale soit régulièrement conviée aux réunions du CHS-CT et du CTL, ainsi que pour tous les projets de restructurations de services.

Point sur la Restauration



La fermeture annoncée **au 1 janvier 2018** du restaurant POBEGUIN, suscite de vives inquiétudes pour les collègues vannetais. Cette fermeture est la suite logique d'une baisse constante du nombre de rationnaires et de la détérioration de la qualité des prestations fournies.

Plusieurs pistes de conventionnement sont à l'étude, ou en attente de réponse, pour permettre une transition entre cette fermeture de restaurant administratif et le transfert vers le restaurant du Centre hospitalier à l'horizon 2019.

La DGFIP doit trouver une solution viable, acceptable, en qualité, accueil et coût pour ses personnels au risque de délivrer la carte Apetiz à tous les vannetais demandeurs, dans ce cas, l'addition risque d'être salée !

Sur le dossier Troadec, la Délégation devrait prochainement signer la convention entre le Minefi et le CHBA, préalable à l'engagement de la DGFIP pour une solution de restauration suite au déménagement futur vers le site de Troadec. Le conventionnement formalisera l'engagement de notre administration et nous permettra également d'avoir accès à un futur comité des usagers du restaurant.

A FO FINANCES 56, on constate que de très nombreuses questions sont déjà en suspens et nous sommes très inquiets sur les réelles possibilités d'accueil et d'accès proposées par le CHBA. Le restaurant paraît sous dimensionné et les conditions d'accès notamment pour les personnes en situation de handicap sont loin d'être satisfaisantes.



Séjours Été 2017

La délégation précise que 90 enfants sont inscrits pour les différentes prestations de l'été 2017.

Médecine de prévention



FO FINANCES 56 a fait communication au Comité d'action sociale du Morbihan de l'arrivée prochaine d'un médecin de prévention sur la base d'un temps partiel partagé avec la Loire-Atlantique, 30 % pour le Morbihan et 70 % pour le 44. Nous étions les seuls à être informés de cette bonne nouvelle évoquée lors du CDAS du 44, 2 jours plus tôt. Ni la Direction, ni la Délégation ne semblait avoir eu connaissance de cette arrivée prochaine.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette bonne nouvelle, mais nous restons cependant prudent sur son exécution.

Vos représentants FO Finances Morbihan au CDAS du 29 juin 2017.

Anita AUDIC (élue), Patrick RAVACHE(expert)

Vous souhaitez plus de renseignements, vous souhaitez adhérer à FO DGFIP 56, n'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat National **Force Ouvrière** des Finances Publiques, FO DGFIP

Section du Morbihan

35 Bd de la Paix

56019 VANNES Cedex

tél : 06 80 90 22 02 ou mail : fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>